

GESTION DE LA VÉGÉTATION DES BERGES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La végétation des berges également appelée ripisylve correspond au cordon boisé le long d'un cours d'eau.

La ripisylve présente de multiples intérêts pour le cours d'eau :

- ➔ **Stabilisation et maintien des berges** par son système racinaire.
- ➔ **Filtration des polluants** drainés sur le bassin versant.
- ➔ **Ombrage diffus sur le cours d'eau** limitant le réchauffement de l'eau.
- ➔ **Maintien de la biodiversité** (zones d'abris, de nourriture, de reproduction...) et des paysages.

Une ripisylve idéale est **diversifiée** et **pérenne** : elle est constituée de plusieurs strates avec des classes d'âges et des essences différentes.

POURQUOI INTERVENIR ?

Les cours d'eau sont des milieux qui s'équilibrent naturellement. L'entretien de la ripisylve doit se faire de façon raisonnée pour :

- ➔ Assurer le bon écoulement de l'eau.
- ➔ Contrôler le développement de la végétation.
- ➔ Limiter l'érosion des berges et la formation d'embâcles.
- ➔ Maintenir la diversité des boisements.
- ➔ Préserver la qualité de l'eau et les habitats.



Coupe à blanc : à proscrire !



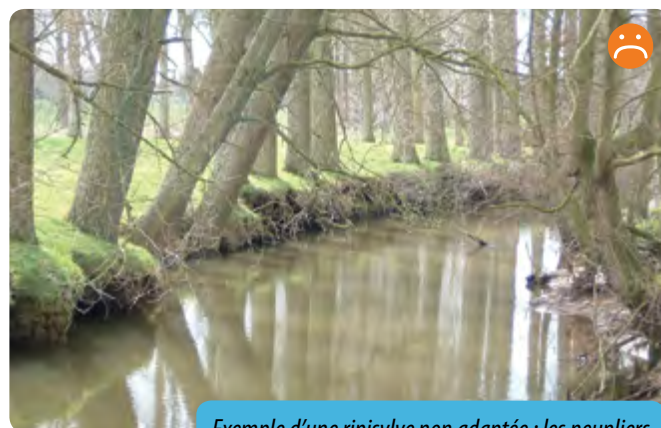
Exemple d'une ripisylve diversifiée sur la Béthune

i Une ripisylve diversifiée est constituée d'essences ligneuses à bois tendre (*saule, aulne glutineux*) ou à bois dur (*frêne, chêne*) et d'essences arbustives (*cornouiller sanguin, aubépine*).

QUE DIT LA LOI ?

Le propriétaire riverain a l'obligation d'entretenir le cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

▶ Article L215-14 du Code de l'Environnement.



Exemple d'une ripisylve non adaptée : les peupliers s'affaissent progressivement sur la rivière.

! **UN EXCÈS D'ENTRETIEN EST AUSSI NÉFASTE POUR LE MILIEU QU'UN DÉFAUT D'ENTRETIEN.**
Il peut engendrer un éclaircissement trop important, un réchauffement des eaux et conduire à une dégradation de la qualité de l'eau.

COMMENT INTERVENIR ?

➔ Régulièrement et de façon sélective.

Un entretien régulier de la ripisylve contribue à l'équilibre du milieu. Les interventions doivent se limiter à des coupes sélectives (arbres instables, arbres malades...), en conservant la diversité des strates (arbres, arbustes), des âges et des essences.

➔ **De préférence de novembre à mars** pendant le repos végétatif.

➔ **Planter des essences adaptées.** Le saule, le frêne ou encore l'aune glutineux sont des arbres adaptés aux bordures de nos cours d'eau. On peut les associer à des arbustes tels que le noisetier ou l'aubépine.

➔ **Conserver les arbres morts.** S'ils ne sont pas instables, les arbres morts ne doivent pas être systématiquement abattus. Ce sont des supports pour une biodiversité particulière (le Pic épeiche par exemple).

➔ **Alterner les zones d'ombre et de lumière** en favorisant la lumière sur les zones les plus vives du cours d'eau.

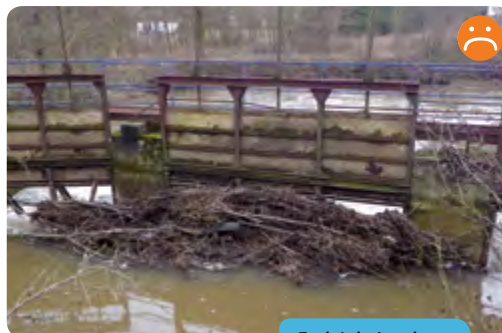
➔ Enlever les embâcles¹.

L'enlèvement des embâcles¹ ne doit pas être systématique. Ce sont des milieux intéressants pour la vie aquatique.

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et entravent son écoulement,
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, vannages, etc.),
- provoquent d'importantes érosions de berges.

Retirer un embâcle peut s'avérer difficile, faites-vous conseiller par le technicien rivière du syndicat de bassin versant.



Embâcle à enlever

CAS PARTICULIERS

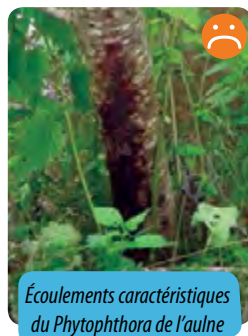
➔ **LA TAILLE EN TÊTARD** consiste à tronçonner l'arbre à une hauteur d'environ deux mètres. Les branches repoussent ensuite en couronne au niveau de la coupe. La formation d'un têtard peut se faire uniquement sur certaines essences (frêne, saule, chêne, érable...), lorsque le tronc atteint 15 cm de diamètre maximum. Suivant la vigueur et l'essence de l'arbre, les branches peuvent être récoltées tous les 7 à 15 ans.

L'arbre têtard est caractéristique de notre paysage bocager. Il est intéressant en bordure de cours d'eau grâce à son système racinaire dynamisé par la taille en têtard et par sa faible prise au vent.

➔ **L'AULNE GLUTINEUX** est l'essence principale qui constitue la ripisylve de nos rivières. Il est aujourd'hui menacé par une maladie : le *phytophthora alni*. L'aune malade se reconnaît par une chute précoce de ses feuilles, des feuilles plus petites et jaunâtres et des écoulements sur le tronc de couleur rouille et noir. Aucun traitement n'existe pour l'heure. Afin de limiter la propagation de cette maladie, il est recommandé de recéper l'aune avant sa mort, de désinfecter les outils de coupe et de brûler les branchages.



Saules taillés en têtards



Écoulements caractéristiques du *Phytophthora* de l'aune

Vous pensez avoir identifié cette maladie? Avant d'intervenir, contactez le technicien rivière du syndicat de bassin versant.

LEXIQUE

¹**Embâcle** : Les embâcles sont des obstructions d'un cours d'eau formées, le plus souvent, par des branches, des troncs et des débris divers.

À PROSCRIRE

➔ **Les coupes à blanc** : couper à ras l'ensemble de la ripisylve engendre un éclaircissement trop important, un réchauffement des eaux et conduit à une uniformisation de la végétation.

➔ **La plantation d'essences inadaptées** aux bordures de cours d'eau : résineux, peuplier, saule pleureur, robinier faux-acacia, bambou, ou toute espèce envahissante.

► voir FICHE n°7.

➔ **Le débroussaillage systématique** appauvrit la ripisylve et ses fonctions écologiques. Ponctuellement (une à deux fois par an maximum), un débroussaillage peut être pratiqué aux abords d'ouvrages, sous les clôtures ou au niveau d'endroits fréquentés (pêche).

➔ **L'arrachage des souches en berge** : leur système racinaire maintient les berges.

➔ **L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite**
► Arrêté interministériel du 12 septembre 2006, complété par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012.

➔ **Le SUR-ENTRETIEN** : ne cherchez pas à vouloir «faire propre». L'excès d'entretien est néfaste pour le milieu.